

Les Points d'Accès au Droit sont gratuits et confidentiels. N'hésitez pas à vous y rendre et à nous contacter

Points d'Accès au Droit

Permanences Juridiques et Administratives
sur rendez-vous

Point d'Accès au Droit de Berck-sur-Mer

Adresse :

Cottage des Dunes
2, rond-point du Cottage
62600 Berck-sur-Mer

Contact :

Mail : padberck@ca2bm.fr
Tél : 03.21.89.90.41

Horaires d'ouverture :

lundi au vendredi
9h-12h15 et 14h-17h15

Point d'Accès au Droit d'Etaples-sur-Mer

Adresse :

Local Regain - Résidence Bretagne
Rue Neuve
62630 Etaples-sur-Mer

Contact :

Mail : padetaples@ca2bm.fr
Tél : 03.21.89.67.30

Horaires d'ouverture :

lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30

Plus d'informations sur www.ca2bm.fr

Point d'Accès
au Droit



Gratuit - Confidentiel
Ouvert à Tous



L'accès au Droit, c'est quoi ?

Les **PAD** sont des lieux ouverts à tous, gratuits et confidentiels où chaque personne ayant à faire face à des difficultés juridiques et/ou administratives pourra être écoutée, orientée, informée sur ses droits et ses devoirs.

Chacun peut y trouver une aide à la compréhension des documents administratifs ou juridiques et une aide à l'accomplissement de démarches simples.

Pour ce faire, des permanences de professionnels du Droit et de nombreuses associations partenaires se tiendront toute la semaine gratuitement et sur rendez-vous dans les locaux des PAD.

► Activité judiciaire pénale ►

ASEJ 62 : Association Socio-Educative de contrôle Judiciaire du Pas-de-Calais

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

► Prévention Jeunesse ►

LPI : Littoral prévention Initiative

Point d'accueil écoute jeunes et parents, confidentiel, anonyme, gratuit.

CDAD : Conseil Départemental de l'Accès au Droit des mineurs

► Informations logement ►

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

Information juridique complète, neutre et gratuite sur les questions de logement (location, qualité habitat, impayés de loyers, urbanisme, prévention des expulsions)

► Résolution amiable des conflits ►

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales : service médiations familiales, propose aux membres de la famille qui vivent une séparation, un conflit ou une situation de rupture, de se rencontrer en présence d'un tiers : le médiateur familial.

Conciliateur de Justice : litige avec voisin, locataire, propriétaire, consommation, impayés, malfaçon des travaux, il permet de trouver une solution amiable sans aller au tribunal. **Délégué du Défenseur des Droits** : défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations, défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

► Conseil et informations juridiques ►

Avocat : Des avocats du barreau de Boulogne-sur-Mer assurent des consultations gratuites d'information et/ou d'orientation.

IDSR : Intervenant Départemental de Sécurité Routière : aide et soutien aux victimes d'accidents de la route.

CIDFF : Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (droit de la famille, des biens, des personnes, du travail, des étrangers, des violences conjugales et intrafamiliales)

France Victimes 62 : Association d'Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-De-Calais
Notaire : informe dans le domaine de l'immobilier, de la famille, contrat de mariage, donation, divorce, etc..

► Protection juridique des majeurs ►

UDAF : Union Départementale des associations familiales : information et soutien aux tuteurs familiaux

► Défense des consommateurs ►

CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie
AFL : Association Familles Laïques

Permanences Etaples-sur-Mer

CDAD : 2ème mercredi de 14h 30 à 17h30

ADIL 62 : 1er mercredi matin

Conciliateur de Justice : Tous les jeudis de 9h à 12h

Avocat : Le 1er et 3ème lundi de 14h à 17h

UDAF 62 Médiations Familiales: 2ème et 4ème vendredi, de 9h30 à 11h

CIDFF : permanences juridiques : 2ème et 4ème lundi de 14h à 17h

permanences psychologiques : 2ème, 4ème et 5ème mercredi de 8h30 à 12h30

France Victimes 62 : permanence juridique : une fois par mois dans les locaux de la gendarmerie d'Etaples-sur-mer - permanence psychologique : 1er, 3ème et 4ème lundi
Tél : 03.21.71.62.00 / contact@france-victimes62.fr

SPIP : Tous les mardis et mercredis sur convocation

ASEJ 62 : 1er, 3ème mardi et 3ème mercredi sur convocation

Notaire : Le 3ème jeudi de 14h à 16h30

CLCV : 1 vendredi sur 2 matin.

**Pour prendre rendez-vous
Contacter le 03 21 89 67 30**

Permanences Berck-sur-Mer

CDAD : 1er et 3ème mercredi après-midi

ADIL : 2ème mercredi matin

Conciliateurs de Justice : Mardi

AFL : 1er et 3ème mercredi après-midi

Avocat : 1er, 3ème et 5ème mercredi matin

UDAF Information soutien aux tuteurs familiaux : 4ème mercredi après-midi de chaque mois, **Tél : 0 806 80 20 20** (appel gratuit)

UDAF Médiations familiales : 1er et 3ème mardi.

CIDFF : 1er, 3ème et 5ème vendredi matin
Tél : 03.21.30.45.41

France Victimes 62 : **Tél : 03.21.71.62.00**
-contact@francevictimes62.fr

SPIP : Tous les jeudis, sur convocation

Délégué du Défenseur des Droits : Le 2 ème et 4ème lundi.

IDSR : 3ème mardi matin

PJJ : 1er et 3ème vendredi sur convocation

LPI : 1er, 3ème et 5ème lundi selon planning

ASEJ : sur convocation

**Pour prendre rendez-vous
Contacter le 03 21 89 90 41**